



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 janvier 2024
Français
Original : anglais

Pouvoirs de la représentante du Brésil au Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 29 mars 2023 indiquant que M^{me} Helene Lobato da Jornada, Deuxième Secrétaire au Ministère brésilien des relations extérieures, représenterait son pays à la 9299^e séance du Conseil de sécurité, qui se tiendrait le 30 mars 2023.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

